

Cartier, à Montréal, les avis et les affiches officiels relatifs aux élections sont tous imprimés en anglais, bien que la proportion de la population de langue française y soit de 35 p. 100?

L'hon. F. G. Bradley (secrétaire d'État): L'honorable député ne m'a pas prévenu de sa question, mais j'en profiterai pour m'informer bientôt de la situation.

AFFAIRES EXTÉRIEURES

AIDE ÉCONOMIQUE AU SUD ET AU SUD-EST DE L'ASIE—CONFÉRENCE DE SYDNEY

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gordon Graydon (Peel): Monsieur l'Orateur, hier, en l'absence du ministre des Pêcheries, j'ai posé une question au ministre des Affaires extérieures. J'aimerais maintenant adresser ma question au ministre des Pêcheries. Quand compte-t-il être en mesure de présenter au Parlement un rapport détaillé sur les réunions auxquelles il a assisté il y a quelques semaines en Australie, à titre de représentant du Gouvernement canadien?

L'hon. R. W. Mayhew (ministre des Pêcheries): Monsieur l'Orateur, le ministre des Affaires extérieures m'a prié d'assister à la conférence du Commonwealth tenue à Sydney. J'ai donc cru qu'il convenait de lui soumettre un rapport sur nos réalisations et j'avais l'impression qu'il formulerait une déclaration à ce sujet. Cependant, le ministre m'a demandé de la faire moi-même avant que la Chambre s'ajourne. Je me propose donc de m'exécuter lorsque la Chambre sera saisie des crédits du ministère des Affaires extérieures; je ne vois pas d'autre occasion de la faire.

M. Graydon: Le ministre veut-il dire qu'il formulera sa déclaration au comité des Affaires Extérieures qui examine les crédits?

L'hon. M. Mayhew: Non, à la Chambre.

RÉSIDENCE DU PREMIER MINISTRE

DISPOSITION EN VUE DE LA MISE EN SERVICE ET DE L'ENTRETIEN D'UNE RÉSIDENCE POUR LE PREMIER MINISTRE DU CANADA

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce) propose la 2^e lecture du bill n° 266 tendant à pourvoir à l'administration et à l'entretien d'une résidence destinée au premier ministre.

—Le bill pourvoit à l'administration et à l'entretien de la résidence du premier ministre. A l'étape de la résolution, hier, on a parlé de la construction de la maison. La discussion n'était pas pertinente. Le Parlement a décidé d'aménager une résidence à

l'intention du premier ministre. On a informé la Chambre qu'à cette fin on se propose de transformer une maison déjà existante. Toutes proportions gardées, le Gouvernement était aux prises avec un problème analogue à celui qui s'est posé aux États-Unis, lorsqu'il s'est agi de transformer la Maison-Blanche. Les autorités savaient que ce serait moins coûteux de démolir cet édifice et de construire à neuf, mais, à cause de l'aspect historique de la Maison-Blanche, le gouvernement américain a décidé de consacrer 4 millions de dollars à la transformer, plutôt que de construire une maison neuve pour à peu près la moitié de cette somme. Je ne prétends pas que les deux cas soient tout à fait semblables, mais on a hésité à démolir une des belles vieilles maisons d'Ottawa pour la remplacer par un nouvel édifice. Donc, on la transformera, peu importe le coût. Le Gouvernement a nommé une maison d'architectes dignes de confiance, qui a une longue expérience de la construction de maisons de qualité. Il s'est assuré aussi les services d'un excellent entrepreneur local en construction. Les architectes ainsi qu'un commis du ministère des Travaux publics surveillent les travaux. C'est pourquoi, à mon avis, toute discussion sur les frais de construction de cette maison n'a rien à voir au bill à l'étude.

Cependant, on peut se demander quelle sera la position du premier ministre lorsqu'il habitera cette maison. Nous avons consulté les précédents et constaté qu'en Angleterre, le premier ministre dispose de deux maisons, dont une au n° 10, Downing Street, et l'autre à Chequers. Le gouvernement se charge d'entretenir les deux immeubles. On va même plus loin en Angleterre, en ce que les ministres peuvent habiter à Londres, divers appartements dont l'entretien est à la charge de l'État. Nous ne proposons aucune extension, à Ottawa, du principe selon lequel une résidence est offerte au premier ministre. J'ai signalé à la Chambre la situation en Angleterre à titre de précédent à l'égard du projet auquel nous songeons. Aux États-Unis, c'est l'État qui assure l'entretien de la Maison-Blanche et qui fournit les cadres du personnel. Le président engage le reste du personnel et défraie les dépenses courantes de la maison. Je fais observer qu'à cette fin, il peut puiser à même un compte de dépenses de \$75,000 par année. Ce compte est mis à sa disposition pour qu'il en fasse ce qu'il veut.

Le premier ministre du Canada ne dispose pas d'un compte de frais personnels. Comme il ne désire pas tirer d'avantage matériel quelconque de l'occupation de cette résidence, il a insisté pour qu'on lui permette de payer